

Sujet : [INTERNET] projet éolien Puy du Lac Sud

De : PHILIPPE CONORD <phconord@aol.com>

Date : 08/10/2020 20:11

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous faire part de mon profond écoeurement quant à la politique de saccage de notre paysage d'Aunis et Saintonge d'une part, quant au modèle économique littéralement offert aux opérateurs éoliens par l'Etat d'autre part.

Habitant à Boisse, commune de Marsais, nous devons subir aujourd'hui la présence immédiate de 30 machines gigantesques (St Félix, Boisse, Bernay/Boisseuil, Migré). Machines très bruyantes sous vent de sud-ouest ; maintes fois signalées à vos services ; rien n'a jamais changé pour améliorer la situation. Feux rouges clignotants ou flash blancs (Bernay) la nuit, transformant le paysage nocturne jusqu'à Saint Jean d'Angély en gigantesque zone aéroportuaire ; au cas où des avions passeraient trop bas, dixit la DGAC !

D'autres projets sont en train d'émerger : Doeuil sur le Mignon, Saint Mard, Saint Saturnin, Priaires (à cheval sur 17 et 79). Notre commune de Marsais est/sera encerclée par près de 50 éoliennes.

Au loin, notre horizon est déjà encombré par les dignotements des parcs de Courant, St Crépin....

Mais cela ne suffit pas. **Non loin de St Crépin, au Puy du Lac, au bord de la Boutonne, un nouveau projet fait l'objet d'une enquête.**

Le dossier présenté, comme tous les autres, consacre plus de place à la pseudo défense des animaux qu'à la sécurité des humains. Il fournit des photos de simulation panoramique (certes réglementaires) mais ne permettant pas de percevoir le réel impact sur les humains vivant en proximité, ainsi que sur les paysages.

Mitige des paysages charentais, gêne majeure pour les riverains, gêne majeure pour les oiseaux, inefficacité du modèle industrielle. Quand est-ce que l'État va arrêter cela ?

Cette industrie ne crée pas d'emplois notables en France. Machines européennes, installateurs venant d'Espagne. Voire investisseurs étrangers. Est-ce raisonnable de parler de "filière industrielle" française ?

Les opérateurs interviennent aujourd'hui sans aucun plan régional, sans aucun plan départemental, sans aucun plan territorial votés démocratiquement. Ayant été élu local jusqu'en mai dernier, j'avais bien compris que le PLUIH n'aurait aucun impact sur l'énergie durable.

Déséquilibre flagrant au niveau régional : comme par hasard le vent d'Aquitaine ne souffle que sur l'Aunis et la Saintonge.... jamais dans les Landes. Etonnant ?

Déséquilibre flagrant au niveau départemental : le Conseil Départemental ne commence à bouger (très doucement) que lorsque les éoliennes approchent Saint Georges de Didonne. Etonnant ?

J'ai parcouru le dossier de présentation. Beaucoup de papier, mais peu lisible pour le commun des mortels. Je me suis toutefois intéressé à la société proposant le projet. **J'ai cherché longuement qui était la SARL Champs Echeveria** gérée à Fenouillet (31) par M Matéos qui est censée porter le projet : pas trouvé. Il existe une SARL Champs Aquila gérée par M Matéos à Fenouillet au capital de 1000€....il y aurait aussi une SARL Champs Freesia, une SARL Champs Montbretia.... Beaucoup de noms bucoliques, mais peu d'indications sur la surface financière ? J'ai aussi cherché des actionnaires ou des commanditaires.. **Rien trouvé.**

Je m'interroge sur le sérieux de ces projets éoliens. Comment peuvent être sérieusement portés des projets de plusieurs millions d'euros, créant des obligations de maintenance et de sécurité sur 2 ou 3 décennies, créant une "obligation" de démontage et de remise en l'état en fin de projet ?

Enfin en tant que citoyen, je m'insurge contre un modèle économique qui assure aux opérateurs la garantie sur longue période de vendre leur électricité à notre électricien nationale :

- sans mise en concurrence,
- à un prix que la collectivité finance,
- sans jamais tenir compte de la réalité du prix admis par le marché européen de l'énergie.

Bref, sans tenir compte des règles élémentaires de l'offre et de la demande. **Etonnant pour notre pays et la communauté Européenne qui majoritairement sont libéraux.**

Pour tout ces arguments, Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur, je me permets de donner un avis défavorable au projet éolien du Puy du Lac Sud.

Philippe Conord
à Boisse, Marsais - 17700

Copie : Présidents des Conseils Régional et Départemental.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Puy du Lac

De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date : 09/10/2020 10:50

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet éolien de 8 éoliennes 4 au Nord et 4 au Sud, plus les 4 postes de livraison et les voies d'accès m'amènent à nouveau à intervenir sur une question de "*bon sens*" à laquelle vous ne pouvez pas être insensible.

La riche diversité paysagère du pays illustrant le bien commun perçu et partagé par tout un chacun et par le plus grand nombre, habitants, acteurs et visiteurs des territoires ne permet pas d'admettre cette telle intrusion dans la commune du Puy du Lac !.

Comment dès lors s'étonner de la situation conflictuelle induite par des conditions de développement de l'énergie éolienne au sein des territoires ruraux !

Le degré d'impact des covisibilités est tellement important qu'il n'est pas tolérable..

Il faut vraiment au terme de cette enquête publique faire obstacle au projet éolien du Puy du Lac

Merci de votre compréhension

Yvon Foucaud

Ingenieur

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien Puy du Lac Sud

De : Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>

Date : 09/10/2020 13:19

Pour : EnquêtePublique17Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

à l'attention de Monsieur Jean-Pierre Bordron (Commissaire enquêteur)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci joint les raisons de mon opposition à ce projet, contre lequel j'émetts un avis défavorable.

Très cordialement

Michel Broncard

Président de l'association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge

06 23 80 71 93

— Pièces jointes : —

Pourquoi je suis contre l.pdf

30 octets

Pourquoi je suis contre.

Une production électrique intermittente et aléatoire.

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire même si le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la 3^{ème} génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie. Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/ 180/200 m de haut, apparaît comme une technique rétrograde voire archaïque.

En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien font défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait de les promouvoir.

Les risques pour la santé du fait de machines trop proches :

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'Académie de Médecine recommande depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180/200 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la réglementation française est restée la même et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) et par conséquent de la pollution.

Une pollution visuelle obsédante :

La pollution visuelle (150/180/200 mètres de haut soit la moitié de la tour Eiffel), les effets stroboscopiques des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières clignotantes de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

Un patrimoine dégradé :

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteinte au très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou tout simplement du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

Urbanisme :

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela rejaillirait sur la démographie, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

Une menace pour le tourisme :

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est sa première activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.

Des perspectives problématiques pour l'emploi :

Les éoliennes terrestres étant principalement fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

La baisse de la valeur de l'immobilier :

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des maisons invendables. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

La division du tissu social :

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille.

Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs :

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le kWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une pure affaire financière subie par le consommateur qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité. D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement.

Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires :

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés pour qui il y a un effet d'aubaine dans le cadre de baux qui peuvent aller jusqu'à 40 ans .

Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

Des avantages fiscaux illusoire pour les collectivités ? :

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.) , si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré :

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA)

